



Prix de thèse 2017: Règlement du concours

L'AFPEC (Association Française pour l'Étude de la Corée) organise un concours biennal qui récompense une thèse de doctorat en sciences humaines et sociales, écrite et soutenue en langue française, et contribuant à l'enrichissement des savoirs sur la péninsule coréenne.

Ce concours s'adresse à tous les docteurs dont les thèses ont été soutenues dans les deux années précédant le concours. Le prix de thèse 2017 récompensera une thèse soutenue entre le 1er janvier 2015 et le 31 décembre 2016.

Le concours donne lieu à l'attribution d'un prix de 500 euros à l'auteur-e de la thèse lauréate. Le prix est décerné par un jury composé de membres de l'AFPEC, d'universitaires et de spécialistes reconnus dans les études sur la Corée.

Déroulement du concours

Le jury délibère sur la base d'un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Résumé de la thèse en 10 pages maximum
- Bulletin d'inscription (ci-après) complété
- Copie du rapport de soutenance
- Curriculum-vitae
- Version intégrale de la thèse (sous format pdf)

Ces documents doivent être adressés par voie électronique (format pdf) **au plus tard le lundi 8 mai 2017**, délai de rigueur à :

prixdethese2017.afpec@gmail.com

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

Remise du prix

A l'issue des délibérations, le prix sera remis à l'auteur-e de la thèse lauréate lors de la séance plénière de l'AFPEC, **qui aura lieu le 02 juin 2017.**

Afin de rendre compte de la vigueur et de la diversité des études francophones sur la Corée, le nom et le titre des travaux du / de la lauréat(e), ainsi que les noms et titres des travaux des candidats qui auront attiré l'attention des membres du jury, seront mentionnés sur le site web de l'association (<https://afpec2014.wordpress.com>).

Composition du jury du prix de thèse de l'AFPEC

Le jury se compose de cinq membres, dont deux membres de droit et trois membres cooptés par le bureau de l'AFPEC :

1. les deux membres de droit sont le/la président(e) et le/la vice-président(e) de l'AFPEC
 2. les trois membres cooptés incluent au moins un(e) membre ordinaire de l'AFPEC et au moins une personne qui n'est pas membre de l'AFPEC
 3. un(e) membre du jury du prix de thèse de l'AFPEC qui aurait dirigé une thèse candidate ne peut prendre part aux délibérations sur la thèse concernée.
-



Prix de thèse 2017 de l'AFPEC

Bulletin d'inscription

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Date de soutenance de la thèse :

Titre de la thèse :

Directeur de thèse :

Ecole doctorale :

Discipline :

Résumé de la thèse en une quinzaine de lignes :